

## Surveillance et prévention de la Résistance aux antibiotiques et des Infections associées aux soins en soins de ville et en secteur médico-social (PRIMO)

### Charte d'engagement à la surveillance de la mission PRIMO via le suivi de la résistance bactérienne aux antibiotiques (MedQual-Ville)

#### 1. OBJECTIFS

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la mission nationale « *Surveillance et prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques et des infections associées aux soins en soins de ville et en secteur médico-social* » portée par le Centre de prévention des infections associées aux soins (CPias) Pays de la Loire, associé au CPias Grand Est, pour 5 années (2018-2023)<sup>1</sup>.

Dans le cadre de cette mission nationale, l'e-outil MedQual-Ville constituera la plateforme de recueil des données des laboratoires de biologie médicale de son réseau et de restitution d'indicateurs de résistances bactériennes.

Les réseaux de surveillance existants (OSCAR, Normantibio) ont été sollicités pour être partenaires du projet afin de garantir une bonne représentativité de cette surveillance sur l'ensemble du territoire.



#### 2. GESTION DES DONNEES

Les données de chaque regroupement de laboratoires de biologie médicale sont par défaut visibles uniquement par les biologistes de chaque regroupement, par les responsables des différents réseaux de surveillance ainsi que par Santé publique France qui sera destinataire des données validées. Les données de résistance bactérienne sont disponibles pour tous les professionnels de santé prescripteurs et biologistes des régions concernées qui en font la demande, en obtenant des données agrégées d'un département/d'une région. Ils seront ainsi informés de l'écologie bactérienne locale et pourront adapter leurs prescriptions.

Pour les biologistes du réseau, leur participation valorise leur activité bactériologique de routine et améliore la sensibilisation des professionnels de santé à la résistance bactérienne ainsi que la coopération entre biologistes et médecins généralistes.

Par ailleurs, cette analyse bénéficie également aux Agences Régionales de Santé, CPias et centres de conseil en antibiothérapie pour leur rôle en matière de juste usage des antibiotiques.

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article R. 1413-86 du code de la santé publique issue du décret n°2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

### 3. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Je soussigné (e),

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

REGROUPEMENT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_ \_ \_ \_ \_

COMMUNE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

En participant à ce suivi, le responsable du regroupement de Laboratoire de Biologie Médicale (LBM), ou son(sa) représentant(e),

*Reconnais avoir lu la méthodologie nationale et s'engage, conformément aux attributions et délégations dont il bénéficie, pour le compte du regroupement mentionné ci-dessus à :*

- participer pendant un an à la surveillance de la mission PRIMO, renouvelable chaque année par tacite reconduction pour une durée totale de 5 ans ;
- veiller à la bonne application de la méthodologie de « Surveillance de la résistance bactérienne aux antibiotiques en soins de ville et en secteur médico-social » et notamment respecter et faire respecter à toute personne agissant sous ma responsabilité, les obligations de transmettre les données requises pour ce suivi (toutes modifications des modalités de surveillance vous seront communiquées dans un délai raisonnable vous permettant soit de vous retirer de la surveillance soit de prendre les mesures d'adaptation nécessaire).
- autoriser le CPias Pays de la Loire dans le cadre de la mission nationale PRIMO à utiliser mes données propres pour des exploitations communes entre plusieurs regroupements de laboratoires afin de produire des indicateurs nationaux de surveillance de la résistance bactérienne.

Chaque regroupement de LBM est propriétaire de ses données et peut demander une extraction et ainsi exploiter ses données propres.

La présente charte est susceptible d'être l'objet de modifications qui seront l'occasion d'une relecture et signature par les parties engagées.

Pour le CPias Pays de la Loire, Responsable Docteur Gabriel BIRGAND Le ...../...../..... A Signature et Tampon	Nom du regroupement de LBM : Docteur ..... Le ...../...../..... A  Signature et Tampon
---	---